

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département de la Creuse

COMMUNE de BENEVENT-L'ABBAYE

Nombre de membres :

Afférents au conseil Municipal : 15

En exercice : 15

Qui ont pris part à la délibération : 10

Dont pouvoirs : 0

Date de la convocation : 06/06/2025

Date d'affichage : 20/06/2025

MA-DEL-2025-044

L'an deux mil vingt cinq, le treize juin, à 20h00, le Conseil Municipal de la commune de BENEVENT-L'ABBAYE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. André MAVIGNER.

Étaient présents : M. André MAVIGNER, M. Michel LEFAURE, M. Olivier RICHARD, M. Aurélien LEGRAND, M. Christophe LAVILLE, M. Emmanuel DIGNAC, Mme Sylvie ROUSSY, Mme Ingrid DUDRUT, Mme Angélique PRUVOST, Mme Stéphanie LIONDOR.

Étaient absents excusés : M. Bertrand LABAR, M. Jean FAYETTE, M. Claude VIEILLERIBIERE, M. Jacky ROUSSY, Mme Laure LIAIGRE.

Étaient absents non excusés :

Procurations :

Secrétaire : M. Aurélien LEGRAND.

OBJET : Salle polyvalente : couverture

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la toiture de la salle polyvalente est en mauvais état, la membrane d'étanchéité est à remplacer.

Des devis ont été demandés aux entreprises :

- SMAC 87 000 Limoges - l'offre d'une membrane de 1.5 mm d'épaisseur, identique à l'existant, est de 50 215.56 € HT soit 60 258.67 € TTC

- HERVE THERMIQUE 23 000 Guéret - l'offre pour une membrane de 1.5 mm d'épaisseur est de 47 493.06 € HT soit 56 991.67 € TTC

- Cette dernière entreprise propose une option avec une membrane de 1.8 mm d'épaisseur pour 50 503.76 € HT soit 60 604.51 € TTC

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal :

- retient, pour la toiture, l'offre de l'entreprise HERVE THERMIQUE à 50 503,76 € HT

- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document concernant ce dossier

Certifiée exécutoire après transmission à la
Préfecture de la CREUSE et publication par voie
d'affichage le 20/06/2025

Pour extrait certifié conforme
Le Maire, M. André MAVIGNER



Accusé de réception en préfecture
023-212302103-20250606-MA-DEL-2025-044-DE
Date de télétransmission : 24/06/2025
Date de réception préfecture : 24/06/2025